

## Procuration pour l'AGO d'AIVES du lundi 22 novembre 2021 :

Je soussigné, \_\_\_\_\_, donne procuration à \_\_\_\_\_

pour l'assemblée générale d'AIVES qui aura lieu ce lundi 22 novembre 2021.

Date :

Signature :

D'après nos statuts, une même personne ne peut détenir qu'une seule procuration. Si vous ne savez pas quel nom mettre, vous pouvez laisser la ligne en blanc : votre pouvoir sera remis en priorité à l'un des membres du Collège, à défaut à un adhérent participant à l'AG.

Procuration :

- à faire déposer à l'accueil au début de l'AG
- par mail : [asso.aives@gmail.com](mailto:asso.aives@gmail.com)
- à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

AIVES Mairie d'Heuringhem  
80, rue de Saint-Omer  
62575 HEURINGHEM

## BULLETIN D'ADHÉSION 2021 À L'ASSOCIATION « AIVES »

Une Adhésion : 6 €    Adhésion par couple : 10 €    Don : ..... €

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Mail : .....

Mail : .....

Bulletin à déposer à l'entrée de l'AG ou à nous retourner, accompagné de votre règlement, **libellé à l'ordre de "AIVES"** à l'adresse suivante :

AIVES Mairie d'Heuringhem  
80, rue de Saint-Omer  
62575 HEURINGHEM

Adhésion possible sur [www.aives.fr](http://www.aives.fr)